

## GARDE NATIONALE DE PARIS.

*Ordre du jour.*

2 août.

Dans la glorieuse crise où l'énergie parisienne a reconquis nos droits, tout reste encore provisoire : il n'y a de définitif que la souveraineté de ces droits nationaux et l'éternel souvenir de la grande semaine du peuple ; mais, au milieu des divers pouvoirs improvisés par les nécessités de notre situation, la réorganisation des gardes nationales est un besoin de défense et d'ordre public réclamé de toutes parts. La pensée du prince exerçant la haute fonction de lieutenant général du royaume, bien honorable pour moi, a été que je devais pour le moment prendre ce commandement. Je m'étais refusé, en 1790, au vœu de trois millions de mes camarades, parce que cette fonction eût été permanente et pouvait un jour devenir dangereuse. Aujourd'hui que les circonstances sont différentes, je crois devoir, pour servir la liberté et la patrie, accepter l'emploi de commandant général des gardes nationales de France.

LAFAYETTE.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

MM. les députés se sont réunis aujourd'hui 2 août, à midi, au lieu ordinaire de leurs séances pour procéder au tirage au sort de la grande députation qui doit aller au-devant de M<sup>re</sup> le lieutenant général du royaume, demain 3 août, jour de la séance d'ouverture.

Voici les noms de MM. les députés qui forment la grande députation :

MM. Labbey de Pompièrres, *doyen d'âge.*Villemain, *secrétaire.*De Vatimesnil, *idem.*De Cormenin, *idem.*Oberkampf, *idem.*

Degouve de Nuncques.

Hector d'Anay.

De Montguyon.

Bernard.

Comte d'Harcourt.

Galtier.

De Podenas.

Morin.

Ernouf.

Kératry.

Poulmaire.

Louis Blaise.

De Boigne.

De Guéhéneuc.

MM. Cabanon.

Thénard.

Jobert-Lucas.

De Mornay.

Baron Baron.

Tardif.

ABDICATION DU ROI CHARLES X  
ET DU DAUPHIN.

L'acte ci-après, portant sur la suscription : « A mon cousin le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume », a été déposé, par l'ordre de M. le duc d'Orléans, aux archives de la Chambre des pairs :

Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

« Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions ; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant général vicomte de Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que pour les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin. »

CHARLES.

LOUIS-ANTOINE.